

1890 : le "Blues" démocratique des élites libérales helvétiques

Autor(en): **Humair, Cédric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **9 (2002)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1890

LE «BLUES» DEMOCRATIQUE DES ELITES LIBERALES HELVETIQUES

CEDRIC HUMAIR

Le 21 février 1890, Conrad Cramer-Frey (1834–1900) saisit sa plume pour écrire au Conseiller fédéral Numa Droz (1844–1899). Comme le soulignent les quelques éléments biographiques qui suivent, la trajectoire de ce grand négociant zurichois n'est pas banale.¹ Entré avec une formation d'apprenti de commerce dans la maison d'exportation de son futur beau-père (*Frey et Salzmann* à Aarau), il contribue efficacement à l'expansion de l'entreprise, notamment durant huit années passées au Brésil, avant d'en prendre la tête à son retour en Suisse. Etabli à Zurich dès 1872, Cramer-Frey investit les principaux bastions du grand capital des bords de la Limmat – conseils d'administration du *Crédit suisse* et de la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ), conseil de surveillance de la *Rentenanstalt* – et en 1882, il est nommé aux présidences de la *Kaufmännische Gesellschaft Zürich* (KGZ), puissante association patronale cantonale, ainsi que du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie (USCI). La même année, il est élu au Grand Conseil zurichois sur les listes du parti libéral et la mort d'Alfred Escher (1819–1882) lui ouvre les portes du Conseil national. L'«héritage» du siège laissé vacant par l'homme qui dominait l'Etat fédéral depuis 1848 consacre l'accession de Cramer-Frey à la tête des destinées de l'économie helvétique.

En tant que «patron des patrons», Cramer-Frey est toutefois confronté à un contexte économique et politique plus difficile qu'Escher. Apparu à la fin des années 1860, le mouvement démocratique, situé à gauche de la famille radicale, a peu à peu investi les lieux de pouvoir cantonaux, puis fédéraux, y affaiblissant la domination politique des élites libérales. Mais c'est surtout la crise économique des années 1880 qui fragilise la légitimité du pouvoir exercé par les «Bundesbarone».² Les difficultés de plusieurs secteurs d'activité et la dégradation du climat social poussent une frange toujours plus large de l'électorat à douter des vertus du libéralisme manchestérien. En février 1890, la fraction libérale dirigée par Cramer-Frey ne représente plus que 15 pour cent des sièges au Conseil national et 14 pour cent au Conseil des Etats, alors qu'à son apogée,

128 ■ en 1866, elle possédait respectivement 30 et 40 pour cent des sièges.³ Dès

1888, les libéraux ne sont plus majoritaires au sein du Conseil fédéral. Le moteur de la politique économique fédérale est désormais aux mains des radicaux-démocrates, plus sensibles à une intervention de l'Etat en faveur des classes moyennes et ouvrières.

Dans ce contexte, il est compréhensible que le président du Vorort de l'USCI accorde une importance toute particulière à la collaboration entretenue de longue date avec le Conseiller fédéral Numa Droz, alors en charge de la Division du commerce. Issu d'un milieu ouvrier, ce radical de gauche neuchâtelais, de tendance centralisatrice et sociale à ses débuts, a progressivement évolué vers des positions fédéralistes et libérales, mieux en phase avec les convictions des milieux économiques romands de l'horlogerie et de la finance, qu'il représente à Berne. A tel point qu'en 1890, Droz est considéré comme le champion de la résistance libérale en matière de politique économique.⁴ C'est donc à une sorte de compagnon de lutte contre le «socialisme d'Etat» que Cramer-Frey confie ses états d'âmes politiques:⁵

Enge-Zürich, 21 février 1890.

Très-honoré et cher Monsieur,

Faisant suite à ma lettre du 18 ct., je me permets d'ajouter que ce qui m'inquiète passablement, c'est le mouvement assez prononcé qui se fait jour, dans les cercles agraires, en faveur d'un droit assez élevé sur les blés. Je vois que, même, les Vaudois font chœur avec les Bernois, Lucernois, Argoviens et certains industriels des cantons de Zurich et de Thurgovie: les Vaudois libre-échangistes!

Vous avez sans doute remarqué la votation dans notre Grand Conseil sur la question d'adresser une réprimande, très-douce au célèbre Bezirkanwalt Lang. Sur 189 voix il n'y en avait 85 qui ont cru *devoir encourager ce jeune homme à continuer sa propagande révolutionnaire* [souligné dans l'original]; à l'avis de ces 85 démocrates-socialistes ce n'est que le corps électif, le peuple, qui a nommé M. Lang au poste de procureur de district, qui pourra désavouer ses extravagances, et la logique est celle-ci: une fois élu pour 3 ans on peut se démener, pendant tout ce temps, comme anarchiste prononcé, personne n'osera vous dire un mot aussi longtemps que vous avez soin de rester en-deça de la limite délicate du code criminel et de ne pas négliger grossièrement les travaux journaliers du poste auquel on a été nommé. Il n'en fallait pas davantage pour constituer un pendant aux sophismes du parti extrême qui, l'année passée, a causé tant de besogne au Conseil fédéral. [...]

Quelle ironie que celle de voir le Conseil fédéral dans la question des arrondissements électoraux, sur la proposition de M. Hauser, tenir la corde aux démocrates-socialistes du canton de *Zürich* contre le parti libéral, à ne point parler du rôle passablement triste, joué par M. Schenk, qui a pris la fuite devant la danse violente de la majorité de la commission du Conseil national et du parti radical-démocrate. Il me semble que la besogne accomplie par l'assemblée fédérale dans la question des arrondissements doit nécessairement produire des conséquences fâcheuses pour la marche future des affaires publiques. Personnellement, je me sens dégoûté de mon mandat à Berne, et cela d'autant plus que je me sens beaucoup plus libéral et démocrate, dans le vrai sens du mot, que bon nombre de mes collègues au Conseil national qui marchent, bras dessus, bras dessous, avec les députés mi-socialistes, mi-démocrates. Passons!

A l'instant, je vois, dans un journal, que le parti radical-démocrate de la Suisse, ou au moins son comité central, vient de publier son nouveau programme politique. Le menu nous apprend que l'on se propose d'étudier, ou de faire étudier – ce sera probablement l'affaire du Dépt. du Commerce ou celle du Dépt. de l'Industrie et de l'Agriculture – la question de remettre à la Confédération le monopole du commerce du blé! Dans ce cas-là nous serons quittes pour la peur de voir le tarif de douane actuel décoré d'une augmentation des droits sur le blé, et je m'aperçois que j'aurais bien pu m'abstenir de vous écrire cette lettre. Veuillez m'excuser, cher et très-honoré Monsieur, si j'ose, nonobstant, la mettre à la poste, et agréer de nouveau l'assurance de la considération la plus distinguée.

De votre dévoué
C. Cramer-Frey

Trouvée dans le dossier Droz des Archives fédérales, cette source – qui fait partie d'un lot de trois lettres privées échangées entre les deux hommes⁶ – représente un apport important à l'analyse des relations entre politique et économie au tournant du 19^e siècle. Soulignons tout d'abord la singularité de la situation de communication, puisque nous avons affaire ici à deux personnalités importantes échangeant au sujet de questions publiques, mais sur un mode privé et sur un ton de familiarité évident («je me sens dégoûté de mon mandat à Berne»). Relevons ensuite la volonté de Cramer-Frey d'établir une certaine connivence avec le destinataire en s'efforçant d'écrire dans la langue maternelle de Droz, malgré une maîtrise toute relative du français écrit (formule de politesse biscornue, fautes d'orthographe et d'expression).

Cette situation particulière conduit le président de l'USCI à s'exprimer de manière beaucoup plus abrupte et ouverte que dans les papiers officiels habituellement à disposition de l'historien – rapports, procès-verbaux, requêtes aux autorités, etc. Et de ce fait, il est possible d'approcher les convictions intimes de Cramer-Frey sur des dossiers importants de l'époque, même s'il est parfois nécessaire de lire entre les lignes et de déchiffrer les sous-entendus. Par ailleurs, l'auteur n'hésite pas à se livrer en laissant apparaître de nombreuses traces de subjectivité et des manifestations affectives dans son texte (exclamations marquant l'irritation, sentiments d'inquiétude et de dégoût). La lettre permet donc d'enrichir une analyse classique de la problématique, en y introduisant des éléments d'histoire des mentalités. Elle nous restitue une bribe de la vision du monde d'un acteur historique central de la politique économique helvétique.

Nous sommes ainsi en présence d'un deuxième niveau de communication entre le Vorort et le Conseil fédéral, qui échappe le plus souvent à l'historien travaillant sur des sources officielles. Cette correspondance privée a-t-elle duré longtemps? Est-elle le fruit d'une amitié exceptionnelle entre les deux personnages ou le reflet d'une pratique courante dans la sociabilité et la culture politique suisses du 19^e siècle? Et si tel est le cas, ce genre de communication non-officielle, écrite ou orale, a-t-elle persisté avec l'apparition d'appareils administratifs plus importants au sein des associations économiques et de l'Etat? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre précisément en l'état actuel de la recherche, mais qui mériteraient d'être traitées de manière plus approfondie.

Sur le plan du contenu, la lettre de Cramer-Frey peut déconcerter un lecteur qui n'est pas, comme Droz, immergé dans l'actualité politique du début des années 1890. Une quantité de débats sont en effet évoqués rapidement et parfois de manière allusive, qui plus est en mélangeant les niveaux cantonal et fédéral. Il ne peut s'agir ici de les développer tous, ni de rentrer dans les détails, mais seulement d'évoquer les plus importants et de les resituer dans leur contexte. Nous en aborderons donc trois: la dérive protectionniste des milieux agricoles, la radicalisation du mouvement ouvrier et l'attitude des radicaux-démocrates face à cette double évolution.

En matière de politique douanière, qui est alors le domaine-clé de la politique économique fédérale, Cramer-Frey se plaint de l'attitude de certains milieux agricoles.⁷ Dès 1885, des propriétaires terriens ont en effet réagi à la crise en revendiquant une protection modérée de leur production, susceptible de soutenir la rente foncière. Or, en tant que représentants de l'industrie d'exportation, qui est soumise à une forte concurrence internationale, Cramer-Frey et Droz sont opposés à un protectionnisme agricole qui pousserait les salaires à la ■ 131

hausse. Au début des années 1890, alors que le tarif douanier est en pleine phase de révision, les attaques contre le libre-échange s'intensifient, puisque des coopératives agricoles exigent une taxe de 10 pour cent de la valeur des céréales. Signalons que le poids de cette revendication est accentué par la menace politique que représente l'organisation d'un mouvement paysan de masse, qui est alors en gestation et qui débouchera, l'année suivante, sur la création de ligues paysannes («Bauernbünde»). Acculés à la faillite, certains petits paysans sont non seulement prêts à quitter la famille radicale, mais encore à se rapprocher du mouvement ouvrier pour mener une lutte anticapitaliste commune. Et c'est maintenant au tour des agriculteurs vaudois, jusqu'alors champions du libre-échange, de rejoindre le camp protectionniste. Etant donné le poids numérique et politique de ces derniers, l'événement est de taille.

Au moment où il rédige sa lettre, le président de l'USCI est encore sous le coup de la grève des typographes zurichois (décembre 1889), qui marque un nouveau durcissement dans l'affrontement entre salariés et patronat.⁸ En tant que président de la section zurichoise du Grütli – importante société d'ouvriers et d'artisans – le procureur de district Otto Lang (1863–1936) a participé au mouvement social. Il est notamment l'auteur d'une requête de protestation adressée au Gouvernement cantonal, où il conteste la légalité des prolongations de travail accordées au patronat de la branche durant le conflit.⁹ Lang a également choqué l'opinion publique bourgeoise en tenant un discours lors des funérailles d'un anarchiste russe et en critiquant publiquement la politique de Bismarck à l'égard des socialistes allemands.¹⁰ L'attitude de Lang ayant été blâmée dans le rapport d'une commission de gestion, celui-ci a protesté auprès du Grand Conseil, déclenchant un débat au sujet de la liberté d'expression d'un magistrat et de ses limites. Effrayé par l'action d'une gauche qu'il juge extrémiste et dangereuse, Cramer-Frey considère qu'il est légitime de prendre des mesures pour assurer la sécurité de l'Etat, même si cela doit froisser les principes démocratiques de certains, qu'il qualifie de «sophismes». Il fait notamment allusion au débat musclé qui a eu lieu en 1889, au moment où le Conseil fédéral a introduit une surveillance policière centralisée des réfugiés politiques, malgré les protestations énergiques de la gauche.¹¹ Son désarroi face à la radicalisation du mouvement ouvrier se reflète dans le portrait déformant qu'il brosse d'Otto Lang. Cet aristocrate schaffhousois fait certes partie des fondateurs du PSS (1888), dont il rédigera le programme marxiste de 1904, mais sa pratique politique est à 1000 lieues d'une action révolutionnaire ou anarchiste.¹²

Plus encore que le renforcement et la radicalisation des mouvements paysan et ouvrier, c'est l'attitude adoptée à leur égard par certains milieux bourgeois

132 ■ qui semble sidérer Cramer-Frey. En matière de politique douanière, il relève

que des grands industriels du textile font cause commune avec l'agriculture, espérant obtenir en retour une protection de leurs produits. Au sujet de l'affaire Lang, il souligne que 85 députés démocrates «ont cru *devoir encourager ce jeune homme à continuer sa propagande révolutionnaire*». A noter que ce soutien n'est pas fortuit, mais qu'il s'inscrit dans une stratégie politique à long terme. Convaincus que de profondes réformes sociales – assurances, monopoles, crédit hypothécaire – sont nécessaires afin d'assurer la pérennité du système capitaliste et la légitimité de l'Etat bourgeois, les démocrates s'efforcent de rassembler paysans, artisans et salariés dans une coalition animée par un esprit de *Volksgemeinschaft*. Une politique de concessions est donc menée à l'égard des organisations ouvrières. Par ailleurs, Cramer-Frey se plaint du fait que la majorité radicale-démocrate du Conseil fédéral prête main forte à cette alliance en défavorisant les libéraux zurichois dans le cadre de la révision de la loi sur les élections au Conseil national. Finalement, il dénonce le nouveau pas effectué par le parti radical-démocrate en matière d'intervention économique. Ce dernier propose en effet de sacrifier les profits du grand négoce en introduisant un monopole d'Etat sur le commerce du blé. Cette mesure, qui permettrait de mieux rémunérer la culture céréalière, sans pour autant augmenter le prix du pain, satisferait à la fois les milieux paysans et ouvriers et servirait ainsi admirablement la stratégie politique des démocrates. Certes, les milieux patronaux radicaux ne sont pas d'aussi fervents adeptes d'une intrusion de l'Etat dans la sphère économique, mais des motivations de stabilité sociale et de tactique électorale les obligent à proposer des réformes, ou du moins à en promettre la réalisation. A terme, il n'est toutefois pas impossible que le grand parti s'oriente vers la politique de centre-gauche prônée par les démocrates, ce qui se ferait au détriment des intérêts du grand capital.

Au-delà de l'éclatement apparent des problématiques abordées dans le document, est-il possible de dégager une certaine cohérence du discours de Cramer-Frey? L'historien est avant tout frappé par le ton pessimiste qui imprègne l'ensemble de la lettre. Un mélange de désillusion («rôle passablement triste», «Passons!»), d'indignation («les Vaudois libre-échangistes!», «Quelle ironie») et d'angoisse («ce qui m'inquiète», «nous serons quitte pour la peur») transpire en effet du texte. Le profond malaise politique exprimé culmine dans les passages où le Conseiller national libéral affirme être dégoûté de son mandat à Berne et où il évoque l'inutilité de la lettre adressée à Droz.

Une explication à cette perception très négative de l'évolution politique peut être cherchée dans l'effritement de l'hégémonie exercée par le grand capital au sein du système politique suisse. Les trois problématiques abordées dans la lettre ont en effet en commun d'explicitier un processus de dégradation des positions libérales qui, de surcroît, ne semble pas devoir s'arrêter. L'avenir est ■ 133

ainsi envisagé avec pessimisme, en particulier dans le cas des élections au Conseil national («conséquences fâcheuses»). Force est de constater que le tableau esquissé dans la lettre comporte de sérieuses distorsions avec la réalité historique construite rétrospectivement par les historiens. Comme si Cramer-Frey avait utilisé des lunettes déformantes péjorant la situation du grand capital. Ce phénomène est probablement dû à l'éclatement des repères traditionnels qui caractérise la fin de siècle. Sur fond de Grande dépression, le système politique suisse est l'objet de profonds changements qui déstabilisent le «patron des patrons». Les trois évolutions décrites dans la source heurtent sa culture politique et contribuent à déstructurer sa vision du monde. En résulte une certaine désorientation, qui provoque à son tour un sentiment d'insécurité et contribue à une perception négative du futur.

Ainsi mise en perspective, la source analysée nous introduit au cœur d'une importante problématique de la Belle Epoque, dont la pertinence déborde largement sur le 20^e siècle. Confrontées à un élargissement des droits démocratiques, à la montée du mouvement ouvrier et à l'organisation massive des classes moyennes, les classes dirigeantes européennes sont obsédées par une question: la démocratie est-elle compatible avec la stabilité sociale et politique des sociétés fortement industrialisées?¹³ Elles craignent par ailleurs que ce système politique ne soit pas à même d'assurer les conditions-cadre nécessaires à un développement optimal de l'économie capitaliste. Certes, le doute démocratique n'est pas nouveau, mais l'avènement d'une société de masse, fortement urbanisée, le rend plus angoissant. Le pessimisme s'insinue alors jusque dans les rangs de la bourgeoisie libérale. C'est dans ce climat politique délétère qu'une nouvelle droite extrême, prônant l'instauration de régimes autoritaires, commence à se manifester.

En Suisse, l'introduction d'éléments de démocratie directe donne une acuité toute particulière à la problématique évoquée. Amorcé au printemps 1889, le débat sur l'initiative constitutionnelle, qui sera adoptée en 1891, constitue une nouvelle menace aux yeux des représentants du grand capital. Droz prophétise ainsi une période de démagogie qui débouchera sur une crise comparable à celle de la démocratie athénienne du 4^e siècle avant notre ère.¹⁴ Début 1890, il fait part de ses craintes dans une lettre adressée à Cramer-Frey: «La lecture de la pétition du Grütli m'a vivement intéressé. Elle démontre quelles idées fausses sont répandues et exploitées dans nos milieux ouvriers, ce qui ne laisse pas d'inspirer certaines inquiétudes sur l'avenir de notre démocratie si elle devait se développer dans le sens où on voudrait la faire dévier. Il n'y a pour nous sauver de ce danger que le bon sens qui a jusqu'ici heureusement caractérisé la majorité de notre peuple.»¹⁵

Dès les années 1890, des intellectuels, des militaires, mais aussi des grands patrons de l'industrie attaquent les acquis de la Révolution française.¹⁶ Bien que perméables aux conceptions politiques de cette droite, les élites libérales suisses n'appliquent pas les solutions extrêmes qu'elle propose. A l'instar des classes dirigeantes européennes, qui résistent aux sirènes de l'autoritarisme jusqu'à la Première guerre mondiale, elles empruntent des cheminements plus subtils pour conserver leur pouvoir. D'une part, elles s'efforcent de discipliner la démocratie en accentuant les fonctions répressives de l'Etat – surveillance policière, engagement de l'armée dans les conflits sociaux. D'autre part, la Confédération intervient davantage dans le domaine culturel, avec comme but d'aiguiser le «bon sens» du peuple cher à Droz. A travers la protection du patrimoine, l'encouragement des Beaux-arts ou encore l'organisation d'expositions et de fêtes, le nationalisme est érigé en valeur absolue du citoyen modèle, ce qui tend à renforcer la cohésion sociale.

Le moyen le plus efficace de conservation du pouvoir consiste toutefois en une refonte informelle du système politique fédéral permettant de déplacer le centre de gravité du processus législatif hors de la sphère parlementaire.¹⁷ Après deux tentatives infructueuses de créer une chambre de commerce fédérale, sorte de parlement parallèle chargé de préparer la législation économique, l'USCI décide, en 1882, de se réorganiser pour être en mesure d'assumer ce rôle de conseil auprès des autorités. Progressivement, les lois en matière économique sont concoctées dans un triangle constitué par le Conseil fédéral, quelques chefs de l'administration et le Vorort de l'USCI. Le pouvoir de décision réel est ainsi concentré dans les mains d'un nombre restreint de personnes et le Parlement est plus ou moins réduit à un rôle de légitimation des options prises en amont.

L'exemple le plus marquant de ce processus est le tarif douanier achevé en 1891, communément appelé tarif Cramer-Frey dans l'opinion publique.¹⁸ Président de la KGZ et de l'USCI, ce dernier supervise tout d'abord l'élaboration du projet du Conseil fédéral. En tant que président de la commission des douanes du Conseil national, il procède ensuite aux retouches nécessaires à un consensus politique capable de franchir l'épreuve du référendum. Nommé par le Conseil fédéral à la tête de la délégation chargée de négocier les traités de commerce, il peut finalement modeler le tarif d'usage à la baisse, en se retranchant derrière les exigences des partenaires commerciaux: le protectionnisme agricole subit notamment une forte cure d'amaigrissement. Dans des domaines législatifs aussi importants que le rachat des chemins de fer, l'instauration d'une banque centrale et l'introduction d'une assurance maladie-accident, Cramer-Frey réussit également à imposer ses options, n'hésitant pas à utiliser le référendum pour couler des projets gouvernementaux jugés trop

sociaux. Au sein des Chambres, une majorité de contrôle est reconstituée pour légitimer la politique extra-parlementaire de l'USCI; un bloc bourgeois anti-socialiste est ainsi mis en place avec l'appui des catholiques-conservateurs et de l'aile droite radicale, ce qui brise la stratégie de centre-gauche des démocrates et maintient durablement les socialistes dans un ghetto politique. Grâce à cette refonte du système politique suisse, le grand capital a su préserver sa position dominante au sein de l'Etat. Il faut cependant s'interroger sur le prix démocratique de ces transformations. En privant le Parlement d'une partie de ses compétences, afin de les concentrer dans les mains de représentants de l'économie non élus par le peuple, elles ont fortement entamé le principe de la représentativité du législateur. Certes, ce déplacement de pouvoir est aujourd'hui perçu de manière diffuse par le citoyen, mais a n'en pas douter, il participe au sentiment de dépossession qui anime de larges couches de la population à l'égard de leur système politique et qui s'incarne dans la petite phrase si souvent entendue la veille d'élections ou de consultations plébiscitaires: «A quoi bon voter, ils font de toute façon ce qu'ils veulent.» Au tournant du 21^e siècle, à l'ère du néo-libéralisme triomphant, le blues démocratique n'a plus beaucoup d'interprètes parmi les élites économiques. Il trouve cependant un écho grandissant et inquiétant au sein du corps électoral helvétique.

Notes

- 1 Robert P. Meyer, «Conrad Cramer-Frey 1834–1900», *Schweizer Pioniere der Wirtschaft und Technik* 21 (1969), 9–35.
- 2 Thomas Widmer, *Die Schweiz in der Wachstumskrise der 1880er Jahre*, Zürich 1992.
- 3 Erich Gruner, *L'Assemblée fédérale suisse 1848–1920*, Berne 1966, vol. 2, 194–203.
- 4 Jean-Marc Barrelet, «Numa Droz 1844–1899», in Urs Altermatt (Hg.), *Die Schweizer Bundesräte. Ein biographisches Lexikon*, Zürich 1991, 218–223.
- 5 Archives fédérales, E 2, 2307. Pour ne pas alourdir le texte, les erreurs de langue ne sont pas signalées par un sic.
- 6 Une recherche effectuée aux Archives cantonales neuchâteloises ne m'a pas permis de mettre la main sur d'autres lettres.
- 7 Cédric Humair, *Développement économique et Etat central (1815–1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, thèse de doctorat, Lausanne 2000 (à paraître). Renate Müller, *Volk, Parlament und schweizerische Zollpolitik um 1900*, Bern 1966.
- 8 Erich Gruner, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880–1914*, Zürich 1988.
- 9 Cette requête est débattue par Droz et Cramer-Frey dans les lettres datées des 21 et 23 janvier 1890.
- 10 «Vom Bezirksanwalte Lang», *NZZ*, 8. 2. 1890.
- 11 Hans Ulrich Jost et al., *Cent ans de police politique en Suisse (1889–1999)*, Lausanne 1992.

- 13 Eric J. Hobsbawm, *L'ère des empires, 1875–1914*, Paris 2000, 115–150 («Du bon usage de la démocratie»).
- 14 Oswald Georg Sigg, *Die eidgenössischen Volksinitiativen 1892–1939*, Einsiedeln 1978, 49.
- 15 Archives fédérales, E 2, 2307, Lettre de Droz à Cramer-Frey, 21. 1. 1890.
- 16 Hans Ulrich Jost, *Les Avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890–1914*, Lausanne 1992.
- 17 Humair (voir note 7).
- 18 Beat R. Zimmermann, *Verbands- und Wirtschaftspolitik am Übergang zum Staatsinterventionismus. Dargestellt anhand der Mitwirkung des Schweizerischen Handels- und Industrievereins und der Kaufmännischen Gesellschaft Zürich bei der Ausgestaltung der schweizerischen Aussenhandelspolitik im ausgehenden 19. Jahrhundert*, Bern 1987.